

REGLEMENT DU CONCOURS « A CHACUN SA BULLE »

18^{ème} Festival BD de Puteaux

Article 1 : Organisateur

Dans le cadre du 18^{ème} festival BD qui se déroulera les 25 et 26 mai 2024, la ville de Puteaux, par l'intermédiaire du réseau des médiathèques municipales, organise un concours de BD ouvert jusqu'au 19 mai 2024.

Article 2 : Participation

Le concours est ouvert à toute personne, entre 8 et 13 ans, habitant ou étant scolarisée à Puteaux.

Il se divise en deux catégories : 8-9 ans et 10-13 ans. Seront considérés dans la catégorie 8-9 ans, les enfants dont le 10^{ème} anniversaire aura lieu à partir du dimanche 26 mai.

La participation au concours est gratuite et individuelle. Il ne peut y avoir qu'une participation par personne.

Elle suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Thème du concours, édition 2024

Il s'agit de remplir des bulles, imaginer un scénario et coloriser les cases d'une planche de BD. La planche est tirée de l'album *Arsène Lupin contre Sherlock Holmes* de M. Felix et M. Janolle. Cette planche est disponible dans les médiathèques de Puteaux et dans les CDI des collèges Les Bouvets et Maréchal Leclerc.

Article 4 : Dépôt des dessins

La planche BD réalisée est à déposer au plus tard :

- Au Palais de la médiathèque, 122 rue de la République, **le dimanche 19 mai 2024 à 17h.**

Au dos de chaque planche, devront impérativement figurer le nom, le prénom, l'adresse de l'auteur, sa date de naissance et un contact téléphonique.

Ces informations devront être clairement lisibles dans l'encadré prévu à cet effet.

Article 5 : Déroulement

- L'ensemble des dessins déposés sera soumis à une présélection par un jury composé de bibliothécaires qui désigneront les quarante meilleures œuvres (20 par catégorie).
- L'auteur de la planche désignera ensuite les lauréats (3 par catégorie).
- Les critères retenus sont les suivants : respect du thème de la planche, l'originalité, les qualités artistiques liées au scénario et à la colorisation, et le respect du présent règlement et des consignes de présentation.
- Les 20 productions les plus originales retenues dans chaque catégorie d'âge, seront exposées au Palais de la Médiathèque durant le Festival BD.

Article 6 : Remise des prix

Les lauréats seront récompensés dans chacune des deux catégories :

8-10 ans :

1^{er} : Une mallette de dessin pour artiste de 144 pièces + une figurine Funko Pop + un manga + un jeu Dessineo BD.

2^{ème} : Une figurine Funko Pop + un manga + un jeu Dessineo BD.

3^{ème} : Un manga + un jeu Dessineo BD.

11-13 ans :

1^{er} : Une tablette graphique + un jeu de société + une BD + une mallette de dessin pour artiste de 144 pièces.

2^{ème} : Un jeu de société + une BD + une mallette de dessin pour artiste de 144 pièces.

3^{ème} : Une BD + une mallette de dessin pour artiste de 144 pièces.

Les lauréats seront avisés par téléphone et invités à recevoir leur prix pendant le 18^{ème} festival BD de Puteaux le samedi 25 mai 2024. La remise de prix implique la présence du lauréat ou de son représentant (en cas d'absence pour cas de force majeure ou d'éloignement certain).

Article 7 : Modalités de récupération des planches

Les planches non-retenues seront à récupérer par leurs auteurs au Palais de la Médiathèque à compter du mardi 4 juin 2024. Au-delà du 30 juillet 2024, le Palais de la Médiathèque ne pourra être tenu de conserver les planches non-récupérées par leurs auteurs.

Article 8 : Dispositions réglementaires

- Un exemplaire du présent règlement est disponible dans chacune des médiathèques participantes, et est également consultable sur le site internet de la ville de Puteaux et celui des médiathèques.
- Les participants acceptent d'être pris en photo et filmés à l'usage exclusif de la Ville, dans le cadre de la promotion de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.
Les participants autorisent l'exposition de leurs dessins pendant la durée du festival.
- Les gagnants autorisent par avance la diffusion de leur nom/prénom, l'exposition de leur dessin, les photos ou vidéos faites à l'occasion de la remise des prix, dans toutes les publications et sites internet de la ville.
- En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

Article 9 : Dispositions générales

Les dessins lauréats du concours restent la propriété de la ville de Puteaux, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et de communication. Aucun participant ne pourra réclamer de droits pour ces utilisations.

Article 10 : Limite de responsabilité

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux planches réalisées.
- Les organisateurs se sont réservés le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération, sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Renseignements : Palais de la Médiathèque section jeunesse
122 rue de la République
92800 PUTEAUX
01.40.90.21.50
www.mediatheques.puteaux.fr
Orusciadelli@mairie-puteaux.fr